

Projet de Plan
de Protection
de l'Atmosphère de la
Zone Urbaine de Nîmes

**12 décembre 2013** 

Réunion de lancement

## Ordre du jour

#### Rappel du contexte et enjeux (DREAL LR)

- Réglementation et risque de contentieux avec l'Europe
- PPA de la zone urbaine de Nîmes
- Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air
- Méthode d'élaboration du PPA de la zone urbaine de Nîmes

État de la qualité de l'air dans la zone urbaine de Nîmes (Air LR)

#### **Choix du périmètre du plan (BURGEAP)**

- Présentation des options étudiées
- Discussion et Validation d'un périmètre

**Calendrier (DREAL LR)** 



# Réglementations européenne et française

#### Directive 2008/50/CE

- Fixe des valeurs réglementaires (SO2, PM10, PM2.5, Pb, CO, NO2, benzène)
- Prévoit l'élaboration de plans d'actions permettant de respecter les valeurs
- Renseigne sur l'évaluation de la qualité de l'air ambiant (méthodes, ...)
- Prévoit l'information et l'élaboration de rapports : public, Commission, ...

#### Décret du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air

- Transpose la directive 2008/50/CE et modifie le Code de l'Environnement
- Élaboration d'un PPA pour les agglomérations > 250 000 habitants et/ou pour les zones présentant des dépassements des valeurs réglementaires
- Précise le contenu et la méthode d'élaboration des PPA
- Prévoit l'évaluation et la révision des PPA tous les 5 ans



# Risque de contentieux avec l'Europe

#### Particules PM10 : zone urbaine de Nîmes non concernée

- Mise en demeure du 23/11/2009 : Non respect des VL
- La France doit démontrer zone par zone de la mise en œuvre d'actions efficaces pour répondre à ce manquement et respecter ses obligations
- Amende : 100 M€ la première année, puis 85 M€ les années suivantes

#### Dioxyde d'azote NO2 : Zone urbaine de Nîmes concernée

- Risque de sanctions financières
- Demande du Gouvernement de report du respect de la VL (2015) par lettre du 12 mars 2012
- Décision de la commission du 22 février 2013 : objections à cette demande.
  - → Besoin de données précises et détaillées sur l'ampleur et l'incidence des mesures de lutte contre la pollution envisagées, accompagnées d'un calendrier de leur mise en œuvre.



# PPA zone urbaine de Nîmes (1/2)

#### **Contexte**

- Dépassement VL en Dioxyde d'azote NO2 en 2011 sur site Nîmes Gare : 44 μg/m3 > VL (40 μg/m3 applicable depuis le 01/01/2010)
- Nécessité, sous l'autorité du Préfet du Gard d'élaborer un Plan de Protection de l'Atmosphère sous peine de risquer un contentieux européen

#### **Objectif du PPA**

Dans un périmètre géographique précis :

- Réduction des émissions de polluants atmosphérique.
- Maintenir ou ramener, les concentrations à des niveaux inférieurs aux valeurs limites fixées à l'article R.221-1 du code de l'environnement



# PPA zone urbaine de Nîmes (2/2)

#### Contenu du PPA (dans le périmètre géographique)

- Comporter un inventaire des émissions de polluants
- Réaliser un bilan de la qualité de l'air
- Prévoir des actions de réduction des émissions
- Fixer des objectifs de réduction des émissions de polluants
- Réaliser des projections d'émissions et d'impact sur la qualité de l'air à diverses échéances.
- Définir des procédures d'information et de recommandation ainsi que des actions d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution



# Plan d'urgence pour la qualité de l'air (PUQA)

#### **Contexte**

- Mise en œuvre des mesures des PPA limitée, lente et insuffisante



# Plan d'urgence pour la qualité de l'air (PUQA)

#### Mise en place du PUQA

- 2012 : Comité Interministériel de la Qualité de l'Air (CIQA)
- Réorienter la politique de l'air dans les agglomérations les plus concernées vers plus d'efficacité, de durabilité et de justice sociale
- Réunion du 6 février 2013 : proposition de 38 mesures réparties selon 5 priorités :
  - Priorité 1 : favoriser le développement de toutes les formes de transport et de mobilité propres par des mesures incitatives.
  - Priorité 2 : réguler le flux de véhicules dans les zones particulièrement affectées par la pollution atmosphérique.
  - Priorité 3 : réduire les émissions des installations de combustion industrielles et individuelles.
  - **Priorité 4 :** promouvoir fiscalement les véhicules et les solutions de mobilité plus vertueux en termes de qualité de l'air.
  - Priorité 5 : informer et sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de la qualité de l'air.

Note du 30 avril 2013 de la Ministre du MEDDE : Inscrire dans les PPA des mesures du PUQA

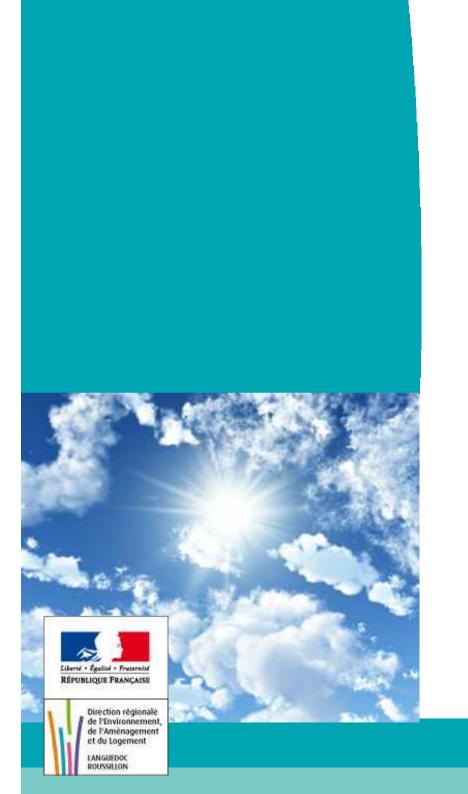


### Méthode d'élaboration

#### Processus d'élaboration du PPA

- L'élaboration du PPA de la zone urbaine de Nîmes a été initié en 2012 par la DREAL LR qui s'appuie sur un bureau d'études (BURGEAP) et l'AASQA en LR (Air LR)
- Les principales étapes sont :
  - > Validation par le Préfet du Gard du périmètre géographique
  - > Élaboration, dans le périmètre retenu, d'une 1ère version du PPA
  - Consultation des principaux acteurs concernés
  - Consultation du CODERST
  - Consultation des collectivités et EPCI
  - > Enquête publique
- Chaque consultation sera suivie d'une mise à jour du document

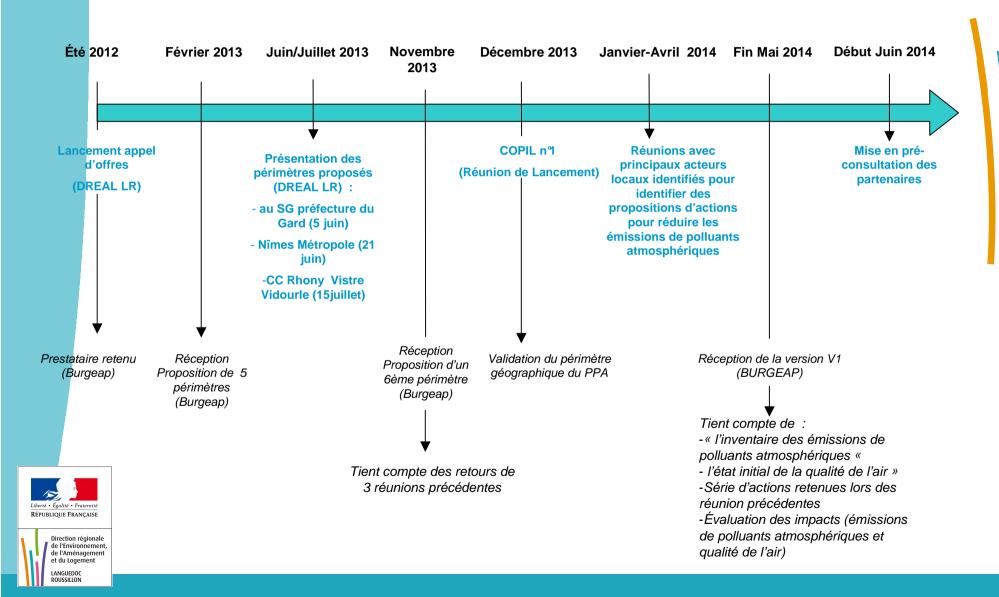




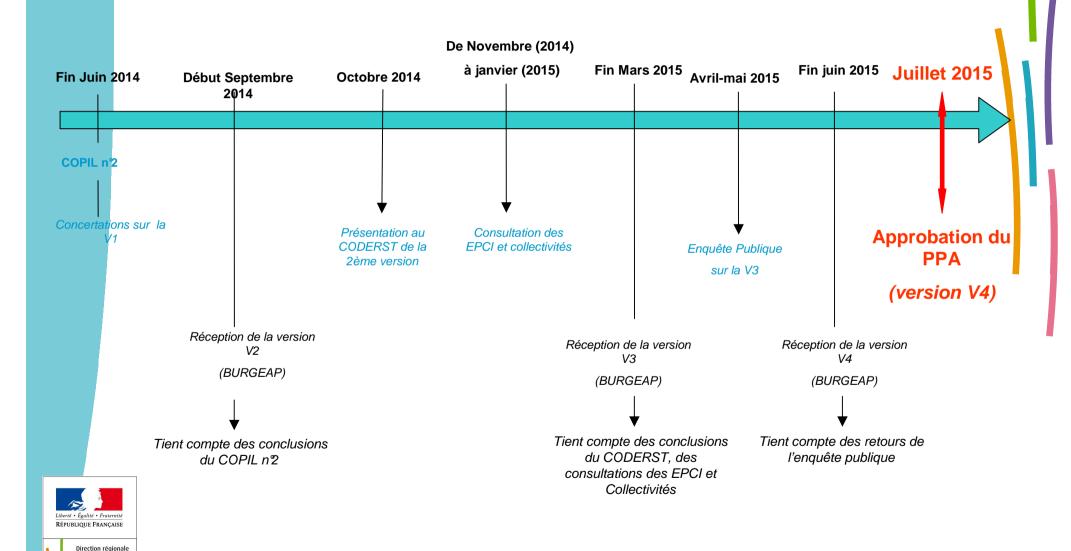
# Calendrier d'avancement

## Calendrier d'avancement

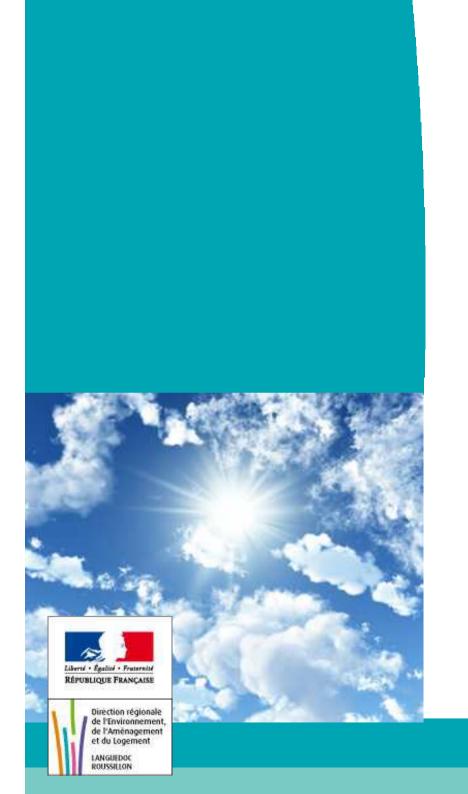
#### **Calendrier indicatif**



## Calendrier d'avancement



de l'Aménagement



# Merci de votre attention